

NOTE DE REGLEMENT N°2021-12/DNF

**Relative aux validations accordées au titre de la validation des études supérieures
pour la Licence générale Sciences humaines et sociales, mention sciences sociales,
parcours Formation et travail (LG04101A)**

(Cette note de règlement annule et remplace la note n°2019-38/DNF du 2 décembre 2019)

Les titulaires du **titre professionnel RNCP niveau III « formateur professionnel d'adultes »**, délivré par les centres AFPA et les centres agréés, et du **Diplôme d'Université Formateur des Adultes** obtiennent par le biais de la VES la validation des unités d'enseignement suivantes :

- FAD 103 : Institutions et acteurs de la formation des adultes.
- FAD 106 : Animation, gestion et analyse d'une séquence pédagogique.
- FAD 117 : Recueil et traitement de l'information.
- FAD 118 : Ingénierie d'une action de formation.
- FAD 131 : Outils, usages et pratiques du numérique en pédagogie

Conformément aux notes de règlement n°2015-04/DNF et n°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier VES via la jurisprudence.

Fait à Paris, Le 5 avril 2021

Par délégation de l'Administrateur Général,
La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL